

# ASSEMBLÉE NATIONALE

24 novembre 2016

---

PLFR POUR 2016 - (N° 4235)

Non soutenu

## AMENDEMENT

N° CF10

présenté par  
M. Tardy

-----

### ARTICLE ADDITIONNEL

#### **APRÈS L'ARTICLE 31, insérer l'article suivant:**

I. – Au premier alinéa du I de l'article 39 *decies* du code général des impôts, les mots : « 14 avril », sont remplacés par les mots : « 31 décembre ».

II. – Les pertes de recettes pour l'État résultant du I sont compensées à due concurrence par la création d'une taxe additionnelle aux droits visés aux articles 575 et 575 A du code général des impôts.

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement propose de proroger la déduction en faveur de l'investissement jusqu'au 31 décembre 2017, au lieu du 14 avril 2017. Ce dispositif a fait ses preuves.

François Hollande annonçait, en juin 2016, vouloir prolonger les mécanismes de sur-amortissement des investissements sur l'ensemble de l'année 2017.

C'est l'objet de cet amendement.